



## *Règlement de la bibliothèque*

*-Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent emprunter des documents. Merci de présenter votre carte d'adhérent lors des emprunts.*

*-Durée du prêt : 3 semaines*

*Nous vous remercions de respecter ce délai afin que chacun puisse bénéficier de la collection.*

*-Nombre de documents : 2*

*-L'emprunteur s'engage à restituer les documents en bon état et à nous aider à en racheter si un document est perdu ou détérioré.*

*En vous remerciant de votre compréhension*

*L'équipe de Jeunes Pousses*